

REVENU DES MÉNAGES DES EXPLOITANTS AGRICOLES

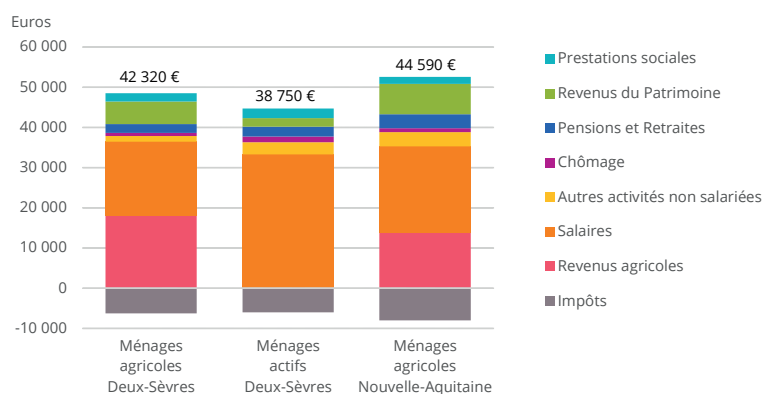
Deux-Sèvres

Le département des Deux-Sèvres compte 5 100 ménages déclarant un revenu agricole, soit 5 % des ménages d'actifs de moins de 66 ans. En 2017, leur revenu disponible médian est de 38 730 euros. Les niveaux de revenus et leur origine sont variables selon l'orientation agricole et surtout la composition du ménage. Dans ce département à l'agriculture diversifiée, le revenu agricole médian est un des plus élevés de la région et la multi activité des exploitants peu répandue. Le niveau de vie médian des personnes des ménages agricoles est comparable à celui des personnes des ménages actifs mais la pauvreté monétaire est plus fréquente.

Figure 1

Des revenus moins élevés pour les ménages agricoles des Deux-Sèvres qu'en Nouvelle-Aquitaine

Composition du revenu disponible annuel moyen



> Revenu disponible annuel

Médian : 38 730 euros

Moyen : 42 320 euros

- 10 % des ménages agricoles ont un revenu disponible annuel inférieur à 15 210 euros. Pour 10 % il est supérieur à 70 880 euros.
- Pour 28 % des ménages, le revenu agricole représente plus de deux tiers du revenu disponible.

Tableau 1

Les sources de revenus sont diversifiées

Part des ménages agricoles en ayant dans l'année	
Salaires	73%
Autres revenus non salariés	8%
Chômage	15%
Pensions/retraites	19%
Revenus du patrimoine (plus de 500 euros)	75%
Prestations familiales	37%
Minima sociaux	19%

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Tableau 2

De grandes disparités de situation selon la composition du ménage

Médiane des revenus et composition du revenu disponible

en euros, %	Ménages agricoles				Ménages actifs	Part dans le revenu disponible moyen des ménages agricoles					
	Revenu agricole médian	Salaire médian	Revenus du patrimoine médian	Revenu disponible médian	Revenu disponible médian	Revenus agricoles	Revenus d'activités non agricoles	Revenus du patrimoine	Pensions et retraites	Prestations sociales	Impôts
Personnes seules	9 810	0	1 570	17 100	18 570	65%	29%	21%	2%	3%	-20%
Monoparents	14 160	0	1 300	28 410	25 480	49%	38%	15%	7%	7%	-15%
Couples sans enfant	13 980	8 210	3 660	34 510	36 260	46%	40%	18%	13%	1%	-17%
Couples avec enfant(s)	15 720	20 490	2 200	44 430	45 500	40%	54%	11%	2%	6%	-13%
Moins de 40 ans	14 180	18 180	380	36 480	31 150	42%	57%	4%	0%	8%	-12%
40 à 49 ans	14 900	19 090	2 110	41 770	38 600	40%	54%	10%	1%	8%	-13%
50 à 65 ans	13 920	11 760	4 240	37 810	36 300	40%	47%	18%	9%	2%	-16%
Territoires spécialisés											
Production animale	16 000	16 330	2 230	39 390		45%	46%	12%	5%	6%	-13%
Production végétale	s	s	s	38 830		s	s	s	s	s	s
Ensemble	14 180	16 060	2 420	38 730	35 090	43%	49%	13%	5%	5%	-15%

s : secret statistique

Note de lecture : La moitié des ménages agricoles ont un revenu agricole inférieur à 14 180 euros (revenu médian). La part de revenu agricole dans le revenu disponible moyen est de 43 %.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Tableau 3

Plus de précarité dans les ménages agricoles que dans les autres ménages en activité

Taux de pauvreté et écarts de niveaux de vie

	Taux de pauvreté monétaire		Rapport interdécile de niveau de vie	
	Ménages agricoles	Ménages actifs	Ménages agricoles	Ménages actifs
Personnes seules	32%	16%	6,1	2,8
Monoparents	32%	24%	6,0	2,7
Couples sans enfant	13%	6%	4,0	2,7
Couples avec enfants	17%	10%	3,1	2,5
Moins de 40 ans	15%	13%	3,3	2,4
40 à 49 ans	20%	12%	3,6	2,7
50 à 65 ans	17%	10%	4,0	3,0
Territoires spécialisés				
Production animale	17%		3,4	
Production végétale	s		s	
Ensemble	17%	11%	3,8	2,7
Région	19%	13%	6,1	3,0

s : secret statistique

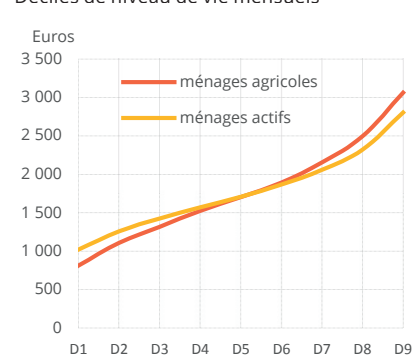
Note de lecture : Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (1 041 euros par mois en 2017).

Le rapport interdécile permet de mesurer les inégalités. Pour les ménages agricoles du département, le revenu disponible des 10 % les plus aisés est 3,8 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Figure 2

Des inégalités de niveau de vie
Déciles de niveau de vie mensuels



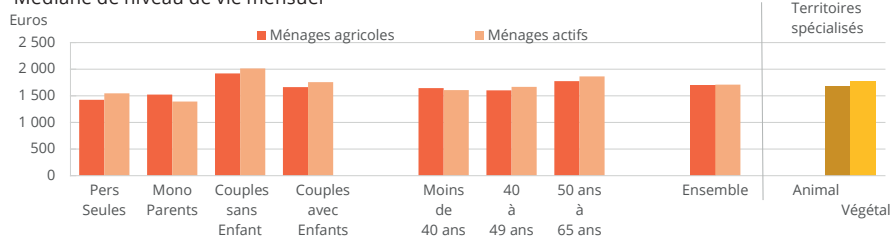
Note de lecture : D2, deuxième décile : 20 % des personnes des ménages agricoles ont un niveau de vie inférieur à 1 110 euros par mois.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Figure 3

Le niveau de vie médian des ménages agricoles est équivalent à celui des autres ménages en activité

Médiane de niveau de vie mensuel



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

>10 % d'exploitants pluriactifs

Source : MSA 2017, exploitants agricoles de moins de 66 ans hors cotisants solidaires

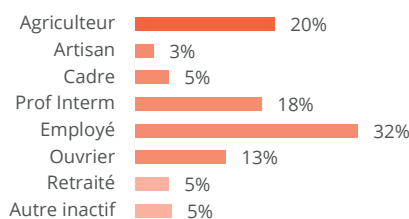
>Activité des exploitants agricoles

Production végétale : 23 %
Production animale : 59 %
Polyculture/ polyélevage : 17 %

Source : MSA 2017, exploitants agricoles de moins de 66 ans hors cotisants solidaires

Figure 4

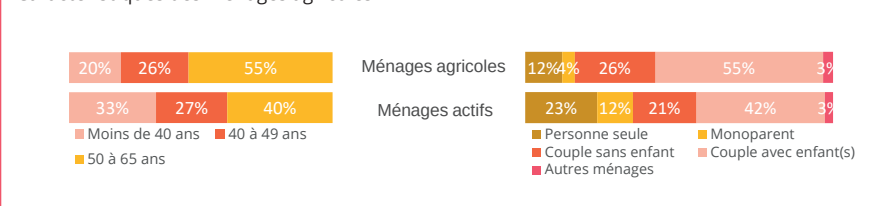
Un conjoint sur cinq est aussi agriculteur
CS du deuxième adulte du ménage



Source : Insee, recensement de la population 2016

Figure 5

Des ménages plus âgés, plus de couples avec enfants, moins de personnes seules
Caractéristiques des ménages agricoles



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Méthodologie

- Les ménages agricoles sont les ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 66 ans et qui ont des revenus agricoles non nuls sur leur déclaration de revenu. Les ménages actifs sont les ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 66 ans et qui ont déclaré des revenus d'activité non nuls.
- Les indicateurs de revenu par territoire végétal/animal sont estimés à partir des ménages résidant dans des communes répondant à deux critères : elles sont spécialisées dans un type de production et au moins la moitié des exploitants déclarent cette même activité à la MSA.

POUR EN SAVOIR PLUS

Agreste Nouvelle-Aquitaine Etudes - n° 15 - Novembre 2020 - Revenus des ménages agricoles : une affaire de famille

www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel - 22 rue des Pénitents Blancs - CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX1

Tel : 05 55 12 90 00
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR
Rédactrice en chef : Véronique DELGOULET
Rédactrice : Catherine BEAUDEMOULIN
Composition : Sriset
Dépôt légal : À parution ISSN : 2726-8640 © Agreste 2020